Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 056-215601717-20260310-20260317-DE

COMMUNE DE PLUHERLIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de PLUHERLIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GALUDEC Jean-Pierre, Maire.

Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 18
- Pouvoir : 1

PRÉSENTS : MM. GALUDEC Jean-Pierre, POSSÉMÉ Gildas, HAUROGNE Ludovic, Mmes BEGO Anne, GUILLET Isabelle, HOUEIX Marie-Thérèse, PINIER Marie-Pierre, MAGRE Brigitte, MM. FRÉOUX Jean-Paul, ONIMUS Rémy, MAGNEN Franck, HAENTJENS Vincent, M. MADIOT Régis, Mmes GARCON Bénédicte, LUCAS Sabrina, JAGUT Nolwenn.

POUVOIR : Mme LOYER Roselyne a donné pouvoir à Isabelle GUILLET.

ABSENT : M. JACOB Romain.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GARÇON Bénédicte

2026.03.17 : Finances : Location de salle : demande de tarification exceptionnelle pour des associations

Le Maire L'association la Palette Paysanne organise son assemblée générale le 1er avril prochain et a demandé un tarif préférentiel. En 2025, pour le lancement de l'association, le conseil municipal s'était prononcé favorablement pour appliquer le tarif des associations pluherlinoises à savoir pour l'année 2026, 134€ avec l'office et 76€ pour le vidéo-projecteur et la sono.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le tarif préférentiel des associations pluherlinoises.

Fait et délibéré en séance publique
les jours, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

Bénédicte GARÇON
La secrétaire de séance

Jean-Pierre GALUDEC,
Le Maire

Jean-Pierre GALUDEC
Signature numérique de Jean-Pierre GALUDEC
Date : 2026.03.10 09:46:28 +01'00'